

[Traduction]

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, le premier ministre du Québec a bien précisé . . .

**M. Lapierre:** Il n'était pas là. Vous y étiez.

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Monsieur le Président, je poursuis ma réponse, si le député n'y voit pas d'inconvénient. Le premier ministre du Québec a bien précisé qu'il appuie sans réserve cet accord. Selon lui, il aura des répercussions très favorables à la fois pour le Québec et pour l'ensemble du Canada.

Pour répondre à la question précise du député, rien n'empêche Hydro-Québec ou une autre compagnie d'électricité d'offrir des tarifs favorables au développement de la province en question. Elles peuvent vendre leur produit aussi cher que le marché le permet aux États-Unis. S'il s'agit de ventes à court terme, elles peuvent imposer des prix faibles ou élevés.

**M. Axworthy:** Vous feriez mieux de relire l'accord.

[Français]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE—L'ÉNERGIE—LES BARRIÈRES  
DOUANIÈRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Jean Lapierre (Shefford):** Monsieur le Président, hier le ministre des Finances disait que cet accord ne touchait absolument pas à la réglementation en matière d'énergie. J'aimerais donc qu'il puisse me justifier comment, lui, il peut avoir dit cela hier et qu'en même temps il ait signé un accord qui dit: «Les parties ont convenu d'interdire les restrictions à l'importation ou à l'exportation, y compris les restrictions quantitatives, taxes, exigences de prix minimum à l'importation ou à l'exportation ou toute autre mesure équivalente». Est-ce que le ministre peut répéter, comme il le disait hier, que cela n'affectait que les barrières douanières? Ne pense-t-il pas qu'il y a de la réglementation dans cela?

[Traduction]

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Non, monsieur le Président, je ne suis pas d'accord là-dessus. L'Hydro Québec, qui fait l'objet de la question du député, peut fixer les taux applicables à la province de Québec. Si cette société veut faire des affaires avec l'État du New Hampshire ou celui de New York, elle peut conclure des contrats à long terme avec les réseaux électriques de ces États dans . . .

**M. Ouellet:** A quel prix?

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Au prix qu'elle peut négocier avec ses clients de l'autre côté de la frontière.

**M. Axworthy:** Mais elle ne peut pas faire preuve de discrimination.

**M. le Président:** Je dois informer la Chambre que la période des questions est terminée. Je remarque que la députée de Broadview—Greenwood (M<sup>me</sup> McDonald) est en train de se lever. Demain, je verrai à ce qu'elle puisse prendre la parole.

Le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins) soulève la question de privilège.

*Privilège—M. Hopkins*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS D'UN MINISTRE—LA TENUE DE RÉUNIONS  
D'INFORMATION SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

**M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke):** Si je soulève la question de privilège, monsieur le Président, c'est au sujet des propos que le vice-premier ministre a tenus aujourd'hui. Il a cherché à faire croire à la Chambre et aux Canadiens que le gouvernement avait fait de son mieux pour organiser des réunions afin de fournir à l'opposition des renseignements détaillés au sujet de l'Accord de libre-échange.

Hier soir, j'étais chargé de trouver des gens capables de renseigner le caucus libéral de l'Ontario. J'ai communiqué avec deux fonctionnaires qui ont participé aux négociations pour leur demander de venir renseigner les membres du caucus libéral de l'Ontario. Or, vers la fin de l'après-midi, on nous a fait savoir qu'ils ne pourraient pas venir, car ils n'avaient pas obtenu l'autorisation du Conseil privé.

**Des voix:** C'est une honte!

**M. Hopkins:** Le Cabinet n'a pas voulu que ces fonctionnaires se présentent au caucus libéral de l'Ontario pour renseigner les députés de l'opposition libérale.

Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a donc induit la Chambre en erreur cette après-midi quand il a déclaré que le gouvernement s'efforçait de renseigner les députés de l'opposition. Il sait pertinemment que s'il a accepté de tenir le chef de l'opposition au courant des événements avant la signature de cet accord, c'était à la condition que celui-ci garderait ces renseignements pour lui. Ce n'est pas ainsi que les Canadiens pourront savoir quelque chose. Ce n'est pas ainsi que les députés du caucus de l'opposition officielle pourront savoir quelque chose. Le Cabinet refuse de renseigner les députés de l'opposition et le Parlement du Canada au sujet de l'Accord de libre-échange, et le vice-premier ministre devrait bien se garder d'induire les Canadiens en erreur.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement. C'est une sortie violente plutôt inhabituelle de la part d'un député pour lequel j'ai beaucoup d'estime. J'espère qu'il voudra revenir sur la déclaration qu'il vient de faire.

**Mme Copps:** Il a raison.

**M. Mazankowski:** Monsieur le Président, si la députée de Hamilton-Est (M<sup>me</sup> Copps) invoque le Règlement, alors je suis prêt à l'entendre et je traiterai des deux questions en même temps.

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Êtes-vous le Président?

**M. le Président:** Je peux sans doute aider les députés. Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Le député a présenté à la présidence et à la Chambre ce qu'il prétend être une question de privilège. J'ai du mal à lui donner raison. A mon avis, il déplore simplement certains faits. C'est une question qu'on peut débattre, et il y aurait peut-être d'autres occasions mieux choisies pour le faire. Je vais entendre le point de vue du vice-premier ministre (M. Mazankowski), mais, à mon avis, il est inutile de passer beaucoup de temps à en discuter, à ce stade, comme s'il s'agissait d'une question de privilège.